



Madame **Élisabeth BORNE**  
 Première ministre  
 Hôtel Matignon  
 57 rue de Varenne  
 75007 Paris

Paris, le 29 juillet 2022

**CATHERINE  
 MORIN-DESAILLY**

MEMBRE DE LA COMMISSION  
 DE LA CULTURE, DE  
 L'ÉDUCATION ET DE LA  
 COMMUNICATION

MEMBRE DE LA COMMISSION  
 DES AFFAIRES EUROPÉENNES

*RAPPORTEURE POUR LA STRATÉGIE  
 NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE*

**SÉNATRICE DE LA  
 SEINE-MARITIME**

*CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
 NORMANDIE*

Madame la Première ministre,

Le 29 novembre 2019, un arrêté créait la **Plateforme des données de santé (PDS)**, également appelée « *Health Data Hub* », destinée à **faciliter le partage des données de santé dans le but de favoriser la recherche médicale**. Sa création suivait les préconisations du rapport « *Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne* » de mars 2018, pour répondre au défi de l'usage des traitements algorithmiques dans le domaine de la santé. Ce qui constituait en soi un objectif louable.

Malheureusement, le **Gouvernement d'alors attribuait de manière incompréhensible la gestion de ce projet stratégique à la multinationale américaine Microsoft** (via son cloud *Azure*), **sans recourir à un appel d'offres spécifique**, posant par ailleurs des questions importantes sur la protection des données de santé de millions de Français. Pour cette raison, le **16 juillet 2020, j'interpellais Cédric O, Secrétaire d'État en charge du Numérique, à ce sujet**. Il a alors justifié cette décision au prétexte qu'il n'existerait aucune entreprise française ou européenne capable d'héberger un projet de cette ampleur. Cette réponse soulevait alors **une vague d'indignation au sein de l'écosystème du cloud français et européen**.

Le hasard du calendrier a voulu que, ce même jour, la **Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE)** confirmait nos craintes en invalidant le « *Privacy Shield* », l'accord qui permet le transfert de données entre l'Union Européenne et les États-Unis. En effet, les lois américaines, et plus précisément la loi « *FISA* », permettent **aux services de renseignement américains d'obtenir les données traitées par des entreprises américaines où que ces données soient localisées dans le monde**. C'est sur la base de l'extraterritorialité des lois américaines que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) avait



également alerté sur le choix de Microsoft Azure dans sa communication du 11 juin 2020. Le 9 octobre 2020, le Gouvernement avait pris un arrêté ministériel qui prescrivait « *qu'aucun transfert de données à caractère personnel ne peut être réalisé en dehors de l'Union Européenne* ».

Pourtant, la localisation des données en Europe à elle-seule ne saurait être suffisante pour les protéger si elles sont hébergées par des sociétés extra-européennes. C'est pour cette raison que, le 13 octobre 2020, **la CNIL ainsi que le Conseil d'Etat demandaient au Gouvernement de renoncer à son partenariat avec Microsoft Azure**. Dans le même temps, j'adressais avec mes collègues un courrier à votre prédécesseur Jean CASTEX le 23 octobre 2020, dans lequel nous interrogeons le Gouvernement sur ses intentions s'agissant du devenir de la plateforme. Celui-ci m'avait répondu qu'une nouvelle consultation et qu'un nouvel appel d'offres seraient déclinés.

Par la suite, le sujet est devenu tellement sensible que le 11 janvier 2022, **le Gouvernement retirait opportunément la demande d'habilitation de la Plateforme des données de santé auprès de la CNIL**, suspendant ainsi largement son fonctionnement, et laissant seulement des projets pilotes très contrôlés et très limités. Situation dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui.

Cette décision a coïncidé avec le délai de 18 mois sur lequel s'était engagé le Ministre de la Santé Olivier VERAN en novembre 2020 devant le Parlement pour faire évoluer la solution technique retenue pour la PDS. Dans **une nouvelle question d'actualité** quelques jours plus tard, le **19 janvier 2022**, j'insistais de nouveau sur **cette question de souveraineté des données des Français**, devenue **plus sensible encore à l'approche des élections**, et j'interrogeais le Gouvernement sur le bilan budgétaire de cette plateforme qui représente **un coût de 80 millions d'euros**.

Plus récemment, le 19 juillet dernier, il a été annoncé que la PDS dirigera l'espace européen des données de santé à l'issue d'un appel à projets lancé fin 2021 par la Commission Européenne. **La question de la gestion de cette plateforme est ainsi devenue doublement cruciale pour les données de santé des Français et des Européens**.

Dans l'entrefaite la crise sanitaire a vraiment mis en lumière le caractère hypersensible de ces données, rendant plus que jamais déraisonnable le fait de confier celles-ci à des multinationales extra-européennes qui privilégieront toujours le profit à la sécurité. Ainsi, même aujourd'hui, la prise de conscience existe également aux États-Unis.



Ces plateformes ne sont plus considérées comme fiables et le Congrès envisage d'adopter prochainement une législation s'inspirant du RGPD pour renforcer la protection des données personnelles.

Aussi, je souhaite savoir si, comme nous l'avons demandé à de multiples reprises, **une remise à plat du projet est désormais envisagée et si, comme s'y était engagé Jean CASTEX, une consultation et un appel d'offres, doté d'un cahier des charges garantissant le respect des règles fondamentales en matière de gestion et de sécurité de ces données, seront lancés.** Celui-ci devrait permettre la candidature d'entreprises françaises et européennes qui pourront ainsi se positionner pour offrir leur service.

Nous comptons sur votre Gouvernement, Madame la Première ministre, pour promouvoir la souveraineté et la sécurité des données des Français mais également pour aider à développer **un écosystème européen des technologies fondé sur des exigences éthiques**, de protection des libertés fondamentales, de soutien à l'emploi local, de conformité aux obligations fiscales et de maîtrise de l'efficacité énergétique.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, l'assurance de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive initial followed by a horizontal line.



Cosignataires :

Hervé	<b>MARSEILLE</b>	<i>Sénateur des Hauts-de-Seine</i>
Annick	<b>BILLON</b>	<i>Sénatrice de la Vendée</i>
François	<b>BONNEAU</b>	<i>Sénateur de la Charente</i>
Philippe	<b>BONNECARRERE</b>	<i>Sénateur du Tarn</i>
		<i>Sénateur représentant les Français établis hors de France</i>
Olivier	<b>CADIC</b>	
Michel	<b>CANEVET</b>	<i>Sénateur du Finistère</i>
Vincent	<b>CAPO-CANELLAS</b>	<i>Sénateur de la Seine-Saint-Denis</i>
Patrick	<b>CHAUVET</b>	<i>Sénateur de la Seine-Maritime</i>
Olivier	<b>CIGIOTTI</b>	<i>Sénateur de la Haute-Loire</i>
Vincent	<b>DELAHAYE</b>	<i>Sénateur de L'Essonne</i>
Bernard	<b>DELCROS</b>	<i>Sénateur du Cantal</i>
Stéphane	<b>DEMILLY</b>	<i>Sénateur de la Somme</i>
Yves	<b>DETRAIGNE</b>	<i>Sénateur de la Marne</i>
Brigitte	<b>DEVESA</b>	<i>Sénatrice des Bouches-du-Rhône</i>
Nassimah	<b>DINDAR</b>	<i>Sénatrice de la Réunion</i>
Elisabeth	<b>DOINEAU</b>	<i>Sénatrice de la Mayenne</i>
Alain	<b>DUFFOURG</b>	<i>Sénateur du Gers</i>
Françoise	<b>FERAT</b>	<i>Sénateur de la Marne</i>
Philippe	<b>FOLLIOT</b>	<i>Sénateur du Tarn</i>
Amel	<b>GACQUERRE</b>	<i>Sénatrice du Pas-de-Calais</i>
Françoise	<b>GATEL</b>	<i>Sénatrice d'Ille-et-Vilaine</i>
Nathalie	<b>GOULET</b>	<i>Sénateur de l'Orne</i>
Jocelyne	<b>GUIDEZ</b>	<i>Sénatrice de l'Essonne</i>
Olivier	<b>HENNO</b>	<i>Sénateur du Nord</i>
Loïc	<b>HERVE</b>	<i>Sénateur de la Haute-Savoie</i>
Christine	<b>HERZOG</b>	<i>Sénatrice de la Moselle</i>
Jean	<b>HINGRAY</b>	<i>Sénateur des Vosges</i>
Annick	<b>JACQUEMET</b>	<i>Sénatrice du Doubs</i>
Claude	<b>KERN</b>	<i>Sénateur du Bas-Rhin</i>
Laurent	<b>LAFON</b>	<i>Sénateur du Val-de-Marne</i>



<b>Sonia</b>	<b>de La PROVÔTE</b>	<i>Sénatrice du Calvados</i>
<b>Jacques</b>	<b>LE NAY</b>	<i>Sénateur du Morbihan</i>
<b>Valérie</b>	<b>LETARD</b>	<i>Sénatrice du Nord</i>
<b>Pierre-Antoine</b>	<b>LEVI</b>	<i>Sénateur de Tarn-et-Garonne</i>
<b>Anne-Catherine</b>	<b>LOISIER</b>	<i>Sénatrice de la Côte-d'Or</i>
<b>Jean-François</b>	<b>LONGEOT</b>	<i>Sénateur du Doubs</i>
<b>Pascal</b>	<b>MARTIN</b>	<i>Sénateur de la Seine-Maritime</i>
<b>Jean-Marie</b>	<b>MIZZON</b>	<i>Sénateur de la Moselle</i>
<b>Evelyne</b>	<b>PERROT</b>	<i>Sénatrice de l'Aube</i>
<b>Daphné</b>	<b>RACT-MADOUX</b>	<i>Sénatrice de l'Essonne</i>
<b>Denise</b>	<b>SAINT-PE</b>	<i>Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques</i>
<b>Nadia</b>	<b>SOLLOGOUB</b>	<i>Sénateur de la Nièvre</i>
<b>Lana</b>	<b>TETUANUI</b>	<i>Sénatrice de la Polynésie française</i>
<b>Jean-Marie</b>	<b>VANLERENBERGHE</b>	<i>Sénateur du Pas-de-Calais</i>
<b>Dominique</b>	<b>VERIEN</b>	<i>Sénatrice de l'Yonne</i>
<b>Sylvie</b>	<b>VERMEILLET</b>	<i>Sénatrice du Jura</i>